

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Musée départemental Arles antique :
Convention avec l'Institut national de Recherches Archéologiques Préventives
(INRAP) pour la participation à des fouilles archéologiques sur le site arlésien de
La Verrerie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente de Conseil Départemental à signer une convention spécifique, dont le projet est joint au rapport, entre le Département-Musée départemental Arles antique et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour l'exercice 2016, dans le cadre des fouilles archéologiques du site de la Verrerie.

La dépense correspondante, soit 14 016 TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2016, chapitre 011, fonction 314, article 6228.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée